

Rete Italiana per il Ritorno Volontario Assistito – Rete RIRVA, VI fase –
Fondo Europeo per i Rimpatri 2008-2013 – Bando AP 2013 – Az. 6- Prog. 106699

L'aide au retour volontaire en Italie- RVA et le Réseau RIRVA

Pour plus d'informations, visitez svp www.reterirva.it, section «Le réseau RIRVA » et «Les projets de RVA»

RVA, c'est quoi?

L'aide au retour volontaire (RVA) est un programme qui permet aux citoyens de Pays Tiers de revenir sur une base volontaire et consciente dans leurs pays en conditions de sécurité et avec une assistance adéquate. L'aide au retour volontaire (RVA) est prévue selon la Directive UE « Retour » du 2008 ainsi que la législation italienne, Loi n ° 129 du 2 Août 2011 et Décret Ministériel du 27.10.2011.

Quel genre de migrants sont adressés ?

Selon la législation européenne et nationale, l'aide au retour volontaire est dédié à tous les citoyens de pays tiers non européens en situation de vulnérabilité, ou irrégulière ou à risque d'irrégularités.

Le programme n'assiste pas:

- a) ressortissants de la Communauté ou des ressortissants ayant la double nationalité (UE et pays tiers) conformément à l'art . 5 et 7 de la Directive UE Retour;
- b) les titulaires d'un permis de séjour de longue durée UE (ex carte de séjour)

Pour vérifier le **type de statut des migrants** effectivement **éligibles** pour la mesure et pour connaître les détails des services offerts, nous vous conseillons de lire les fiches des projets RVA approuvés et disponibles à l'adresse du Réseau RIRVA, www.reterirva.it ou contacter l'Help desk Retour (du lundi au vendredi h 9.00-16.00 **tel.800722071**, email info@reterirva.it)

Attention:

toutes les personnes qui bénéficient des programmes RVA **renoncent à leur statut et donc à leur permis de résidence ou protection internationale au moment du départ**, mais ils ne sont pas soumis à une interdiction de réadmission régulière en Italie.

Comment se réalise le RVA ?

Depuis 2009, la mesure est active en Italie à travers le financement du Fond européen Retour (FR) pour la période 2008-2013 et du Ministère de l'Intérieur Italien (la direction des libertés publiques et de l'Immigration, Direction centrale des services de l'immigration et de la 'asile), qui agit comme l'autorité responsable (AR) au niveau national du FR ainsi que du RVA.

Chaque année, le ministère de l'Intérieur sélectionne les projets pour:

- la mise en œuvre concrète des **parcours de retour**, avec trois modèles d'intervention (act 1, 2 et 3);
- actions du système telles que le **réseau RIRVA** (act 7) pour la **diffusion des informations sur la mesure** et la **sélection des cas** à adapter aux projets de RVA.

Capofila



Partner:



Partner rete di sostegno





Les projets RVA actifs

Approuvés et financés du Fond Retour 2013

Action 1 - Projet PARTIR VI

Réalisé par OIM – Organisation Internationale pour les Migrations, en continuité avec le projet PARTIR V. Conclusion des départs 31.03.2015

Action 2 - Projet AUSILIUM II annualité

Réalisé par OIM – Organisation Internationale pour les Migrations, en continuité avec le projet AUSILIUM I. Conclusion des départs 30.06.2015

Action 3– INTEGRAZIONE DI RITORNO II

Réalisé par: CIR- Conseil Italien pour les refugies en collaboration avec OXFAM Italia e CISP- Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, en continuité avec le projet INTEGRAZIONE DI RITORNO I. Conclusion des départs 31.03.2015

Action 3 - EMPLOY III

Réalisé par OIM, en collaboration avec AFP Patronato San Vincenzo ed Etimos Foundation onlus. Conclusion des départs 31.03.2015

Action 3 - ERMES

Réalisé par CIES onlus, CEFA Italia , VIRTUS Italia onlus e COOPAS. Conclusion des départs 31.03.2015

Action 3 - SAHEL SVILUPPO – Activités de production dans le pays d'origine des immigrés maliens en Italie. Réalisé par Sviluppo 2000. Conclusion des départs 31.01.2015

COMMENT SIGNALER UN CAS

Si le migrant décide de façon volontaire d'accéder à la mesure, la demande doit être communiquée à l'**Organisme Réalisateur/responsable** du projet spécifique tout en envoyant les documents disposés pour signaler le cas.

Les documents peuvent être téléchargés sur www.reterirva.it, dans la section "comment signaler un cas".



Action 1 - PARTIR VI

Réalisé par OIM, Organisation Internationale pour les Migrations – Rome

Conclusion des départs 31.03.2015

Pour plus d'information veuillez svp lire la fiche de projet sur www.reterirva.it, section "Les projets RVA actifs".

A qui s'adresse:

► **1.055 migrants de tous les Pays Tiers (non UE)** dans toutes les régions d'Italie, des groupes cités ci-dessous qui vivent dans situations de vulnérabilité (personnes handicapées, personnes âgées, femmes enceintes, parents seuls avec enfants mineurs à charge, victimes de torture ou violence, personnes ayant des graves maladies) :

- migrants résidant irrégulièrement sur le territoire italien
- migrants ayant un permis de séjour en proximité d'expiration qui ne pourra pas être renouvelé en raison de l'absence des conditions pour lesquelles il avait été émis;
- migrants destinataires d'une mesure d'expulsion qui ont reçu un délai pour le départ volontaire – art.13, c.5 de la Loi « Testo Unico Immigrazione »;
- titulaires de protection internationale ou de protection temporaire, qui décident de renoncer à leur statut;
- demandeurs d'asile qui renoncent à la demande, ou rejetés.

Qu'est-ce qu'il offre:

► Avant le départ:

Information et counselling préalable la sortie;

► Voyage:

- organisation du voyage, billet d'avion payé, accompagnement à l'aéroport de départ
- €100 (pour chaque personne qui rentre) contribution en espèce au moment de départ pour faire face aux nécessités primaires

► Réintégration

- contribution jusqu'à €1.100 pour la réalisation d'un projet de réintégration socioprofessionnelle, qui s'applique par le versement de la subvention en biens et services (la totalité du montant ne change pas dans le cas d'une cellule familiale).

Documents requis pour signaler un cas

- fiche de signalisation
- déclaration de volontarité
- projet individuel de réintégration/réinsertion

Documents repérables sur le site www.reterirva.it, section "*Comment signaler un cas*"

En plus: photocopie de documents comme passeport, permis de séjour (si disponible), certificats médicaux et/ou documents concernant un éventuel état de vulnérabilité.

A envoyer

- à l'**Organisme Réalisateur OIM** à ritorno@iom.int et: emarkgjonaj@iom.int; gwillone@iom.int; adagostino@iom.int, ou par fax au numéro 06 4402533
- Help desk RIRVA: info@reterirva.it



Action 2 - AUSILIUM II

Réalisé par OIM, Organisation Internationale pour les Migrations – Rome

Conclusion des départs 30.06.2015

Pour plus d'information veuillez svp lire la fiche de projet sur www.reterirva.it, section "Les projets RVA actifs".

A qui s'adresse:

► **950 migrants de tous les Pays Tiers (non UE)** dans toutes les régions d'Italie, des groupes cités ci-dessous:

- migrants résidant irrégulièrement sur le territoire italien
- migrants ayant un permis de séjour en proximité d'expiration qui ne pourra pas être renouvelé en raison de l'absence des conditions pour lesquelles il avait été émis;
- migrants destinataires d'une mesure d'expulsion qui ont reçu un délai pour le départ volontaire – art.13, c.5 de la Loi « Testo Unico Immigrazione »;
- titulaires de protection internationale ou de protection temporaire, qui décident de renoncer à leur statut;
- demandeurs d'asile qui renoncent à la demande, ou rejetés.

Qu'est-ce qu'il offre:

► **Avant le départ:**

Information et counselling préalable la sortie;

► **Voyage:**

- organisation du voyage, billet d'avion payé, accompagnement à l'aéroport de départ
- €200 (pour chaque personne qui rentre) contribution en espèce au moment de départ pour faire face aux nécessités primaires

AUCUN soutien pour la réintégration/réinsertion est prévu.

Documents requis pour signaler un cas

- fiche de signalisation
- déclaration de volontarité

Documents repérables sur le site www.reterirva.it, section "*Comment signaler un cas*"

En plus: photocopie de documents comme passeport, permis de séjour (si disponible), certificats médicaux et/ou documents concernant un éventuel état de vulnérabilité etc.

A envoyer

- à l'**Organisme Réalisateur OIM** à ritorno@iom.int et emarkgjonaj@iom.int; gwillone@iom.int; adagostino@iom.int, idetaddeo@iom.int; gciucci@iom.int, ou par fax au 06 4402533
- **Help desk RIRVA:** info@reterirva.it



Action 3 - INTEGRAZIONE DI RITORNO 2

Réalisé par CIR- Conseil italien pour les refugies en collaboration avec OXFAM Italia et CISP- Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli
Conclusion des départs 31.03.2015

Pour plus d'information veuillez svp lire la fiche de projet et le dépliant pluri-langues sur www.reterirva.it, section "Les projets RVA actifs".

A qui s'adresse:

► **80 migrantes de ALGERIE, GHANA, EQUATEUR, COLOMBIE et PEROU**, présents principalement dans les régions Lombardie et Lazio. Des cas de personnes présentes dans d'autres régions italiennes peuvent également être signalés et inclus dans ce projet.

Individus faisant partie des catégories qui suivent: migrants vulnérables avec permis de séjour en proximité d'expiration non renouvelable et qui risquent l'irrégularité, migrants en situation d'irrégularité sur le territoire aussi destinataires de mesures d'expulsion ou de refoulement (à travers liaison avec les Préfectures compétentes), victimes de la traite, demandeurs ou titulaires de protection internationale ou humanitaire qui renoncent à leur statut.

Qu'est-ce qu'il offre:

► Avant le départ:

Entretiens d'orientation et counselling préalable à la sortie, rédaction d'une hypothèse définie d'un commun accord d'un microprojet de réintégration/réinsertion pour l'identification d'opportunités de création d'activités économiques indépendantes, avec l'élaboration de business plans cohérents et soutenables par rapport au contexte économique et occupationnel du Pays.

► Voyage:

- organisation du voyage, billet d'avion payé
- jusqu'à €300 de contribution en espèce au moment de départ, pour chaque personne qui rentre
- assistance à l'aéroport de départ (Rome ou Milan)

► Réintégration:

- contribution jusqu'à 2.000 € en biens et services par personne adulte (la totalité du montant peut changer par rapport au nombre de membres de la cellule familiale) dans le Pays de retour, en relation au plan de réintégration défini d'un commun accord avant la sortie.
- Assistance et évaluation des interventions de réintégration par les opérateurs des partenaires du projet dans le Pays de retour.

Documents requis pour signaler un cas

- fiche de signalisation/prise en charge
- déclaration de volontarité

Documents repérables sur le site www.reterirva.it, section "Comment signaler un cas"

En plus: photocopie de documents comme passeport, permis de séjour (si disponible), certificats médicaux et/ou documents concernant un éventuel état de vulnérabilité etc.

A envoyer à l'Organisme Réalisateur CIR

* Pour les cas de Rome et Italie centre-méridionale: galosi@cir-onlus.org; fidone@cir-onlus.org

* Pour les cas de Milan et Nord Italie: milano@cir-onlus.org fidone@cir-onlus.org

- Help desk RIRVA: info@reterirva.it



Action 3 - REMPLOY III

Aide à l'expérimentation de parcours pour le retour volontaire de certaines catégories d'immigrés

Réalisé par l'OIM en collaboration avec **AFP Patronato San Vincenzo** ed **Etimos Foundation onlus**

Conclusion des départs 31.03.2015

Pour plus d'information veuillez svp lire la fiche de projet et le dépliant pluri-langues sur www.reterirva.it, section "Les projets RVA actifs".

A qui s'adresse:

► **80 migrants de Maroc, Tunisie, Sénégal, Ghana, Equateur, Pérou et Bolivie** irréguliers et leurs familles dans toutes les régions d'Italie, qui veulent retourner de façon volontaire dans leur Pays et ayant une propension réelle à développer une activité de micro-entreprise dans leur Pays d'origine.

Qu'est-ce qu'il offre:

► Avant le départ:

Information et counselling préalable la sortie.

Un parcours de formation préalable la sortie sur la création et gestion d'une micro-entreprise et un service de consultance technique personnalisé pour le développement d'un projet de micro-entreprise à réaliser dans le Pays d'origine.

► **Voyage:**

- organisation du voyage, billet d'avion payé, accompagnement à l'aéroport de départ
- €400 (pour chaque personne qui rentre) contribution en espèce au moment de départ pour faire face aux nécessités primaires

► **Réintégration:**

Aide technique et financier pour la réalisation d'activités de micro-entreprise individuelles ou de groupe (par ex. coopératives) avec l'octroi, en biens et services, d'une contribution d'un montant de € 2.000 environ par projet, à évaluer cas par cas, par rapport aux compétences professionnelles du travailleur immigré et au contexte économique du Pays d'origine, en étroite collaboration avec les bureaux de l'OIM à l'étranger;

Evaluation à travers les membres de l'équipe OIM dans le Pays de retour, pour une période de 6 mois à partir du retour, dans le Pays d'origine du travailleur et de sa famille.

Documents requis pour signaler un cas

- fiche de signalisation
- déclaration de volontarité
- projet individuel de réintégration

Documents repérables sur le site www.reterirva.it, section "Comment signaler un cas"

En plus: photocopie de documents comme passeport, permis de séjour (si disponible), certificats médicaux et/ou documents concernant un éventuel état de vulnérabilité.

A envoyer

à l'**Organisme Réalisateur OIM** à ritorno@iom.int e gwillone@iom.int; cdekeyser@iom.int ou par fax au 06 4402533

– Help desk RIRVA: info@reterirva.it

Action 3 - ERMES

Réalisé par **CIES onlus, CEFA Italia, VIRTUS Italia onlus e COOPAS**

Conclusion des départs 31.03.2015.

Pour plus d'information veuillez svp lire la fiche de projet et le dépliant pluri-langues sur www.reterirva.it, section "Les projets RVA actifs".

A qui s'adresse:

► **80 ressortissants de Maroc, Tunisie, Albanie** irrégulières ou qui risquent l'irrégularité des catégories prévues par la normative, présent principalement en **Emilia Romagna, Lazio et Umbria**. Des cas de personnes présentes dans d'autres régions italiennes peuvent également être signalés et inclus dans ce projet.

Qu'est-ce qu'il offre:

► Avant le départ:

Assistance sociale, légale, formation, orientation et soutien psychologique. Entretiens avec opérateurs sociaux et, si nécessaire, avec médiateurs linguistiques et culturels seront réalisés. Un plan de formation/orientation personnalisé sera développé pour chaque candidat à travers les éléments fournis à travers les entretiens. Pour ceux qui voudront créer une micro-entreprise, un service d'assistance, business plan, stratégie de marketing sera offert. Pour ceux qui opteront pour un travail dépendant, un service d'assistance pour l'évaluation des compétences et rédaction du CV sera offert.

► Voyage:

- organisation du voyage, billet d'avion payé, accompagnement à l'aéroport de départ
- jusqu'à €150 de contribution pour les frais d'expédition des bagages
- 150 € contribution en espèce au moment du départ d'Italie pour chaque personne qui rentre
- frais pour les enfants à charge à convenir dans l'éventualité d'exigences spécifiques

► Réintégration:

- contribution jusqu'à 2000 € en biens et services (la totalité du montant ne change pas dans le cas d'une cellule familiale) dans le Pays de retour, par rapport au plan de réintégration socio-économique convenu avant le départ.
- assistance et évaluation des interventions de réintégration par les opérateurs des partenaires du projet dans le Pays de retour.

Documents requis pour signaler un cas

- Manifestation d'intérêt

Documents repérables sur le site www.reterirva.it, section "*Comment signaler un cas*"

A envoyer :

à l'Organisme Réalisateur **CIES onlus**

ermesritorno@coopas.it; ermesritorno@virtusitalia.it; v.brattelli@cies.it

– Help desk RIRVA: info@reterirva.it

Action 3 - SAHEL SVILUPPO Attività produttive dans le Pays d'origine d'immigrés maliens

Réalisé par Sviluppo 2000

Conclusion des départs 31.01.2015 (demande de prolongation jusqu'à 30.06.2015 après évaluation par le Ministère de l'Intérieur)

Pour plus d'information veuillez svp lire la fiche de projet et le dépliant pluri-langues sur www.reterirva.it, section "Les projets RVA actifs".

A qui s'adresse:

► **80 ressortissants du Mali**

Qu'est-ce qu'il offre:

► Avant le départ:

assistance dans les démarches de délivrance de toute autorisation nécessaire et des titres de voyage

► Voyage:

- assistance au départ et en aéroport, achat du billet d'avion, assistance à l'arrivée

► Réintégration:

dans le Pays d'origine et par l'utilisation d'une subvention convenue pour chaque individu qui rentre, par rapport au plan individuel de réintégration établi

Documents requis pour signaler un cas

Fiche de prise en charge (téléchargeable sur le site www.reterirva.it, section "Comment signaler un cas")

A envoyer

à l'**Organisme Réalisateur**: info@sviluppo2000.org

– Help desk RIRVA: info@reterirva.it



Projets RVA approuvés et actives FR AP 2013

Titre du projet Az. /Montant/ Organisme Réalisateur	A qui s'adresse:	Qu'est-ce qu'il offre:
Az. 1 PARTIR VI OIM	<u>1.055 migrants de tous les Pays Tiers</u> dans toutes les régions d'Italie. Destinataires admissibles: migrantes irréguliers ou qui risquent l'irrégularité qui vivent dans situations de vulnérabilité	Orientation et counselling préalable au départ; argent liquide au départ 100 euro pour migrant; billetterie aérienne; aide pour projets de réintégration individuelle ou de la cellule familiale à travers versement jusqu'à 1.100 euro en biens et services.
Az. 2 AUSILIUM II OIM	<u>950 migrants de tous les Pays Tiers</u> dans toutes les régions d'Italie. Destinataires admissibles: migrants irréguliers ou risquant l'irrégularité	Orientation et counselling préalable au départ argent liquide au départ 200 euro pour migrant; billetterie aérienne; <u>AUCUN soutien pour la réintégration est prévu.</u>
Az. 3 INTEGRAZIONE DI RITORNO II CIR avec OXFAM Italia et CISP	80 migrants de ALGERIE, GHANA, EQUATEUR, COLOMBIE et PEROU, présents principalement en Lombardie et Lazio, même si des cas de personnes présentes dans d'autres régions italiennes peuvent être signalés et inclus. <i>Destinataires admissibles: migrants vulnérables, irréguliers ou risquant l'irrégularité des Pays sur mentionnés.</i>	Orientation et counselling préalable au départ; développement plan de réintégration avec cons. professionnelle individuelle; argent liquide au départ 400 euro pour migrant; billetterie aérienne; aide pour projets de réintégration à travers versement jusqu'à 2.100 euro en biens et services pour personne.
Az. 3 ERMES CIES avec CEFA, VIRTUS Italia et COOPAS	80 migrants de MAROC, TUNISIE ET ALBANIE présents principalement en Emilia Romagna, Lazio et Umbria même si des cas de personnes présentes dans d'autres régions italiennes peuvent être signalés et inclus. <i>Destinataires admissibles: migrants irréguliers ou risquant l'irrégularité des Pays surmentionnés.</i>	Orientation et counselling préalable au départ; ; développement plan de réintégration avec cons. professionnelle individuelle; argent liquide au départ 300 euro pour migrant; billetterie aérienne; aide pour projets de réintégration individuelle ou de la cellule familiale à travers versement jusqu'à 2.000 euro en biens et services pour projet.
Az. 3 REMPLOY III OIM avec AFP Patronato San Vincenzo et Etimos Fondation	80 migrants du MAROC, GHANA, TUNISIE, SENEGAL, EQUATEUR, PEROU et BOLIVIE présents dans toutes les régions d'Italie <i>Destinataires admissibles: irréguliers ou risquant l'irrégularité des Pays surmentionnés</i>	Orientation et counselling préalable au départ; ; développement plan de réintégration avec cons. professionnelle individuelle; argent liquide au départ 400 euro pour migrant ; billetterie aérienne; aide à la réalisation de projets de réintégration individuelle ou de la cellule familiale à travers versement jusqu'à 2.000 euro en biens et services pour projet.
Az. 3 SAHEL SVILUPPO Activités productives dans le Pays d'origine d'immigrés maliens - Sviluppo 2000	80 migrants du MALI présents dans toutes les régions d'Italie <i>Destinataires admissibles: irréguliers ou risquant l'irrégularité du Pay surmentionnés</i>	Orientation et counselling préalable au départ; développement d'un plan de réintégration avec cons. professionnelle individuelle; argent liquide au départ; billetterie aérienne; aide à la réalisation de projets de réintégration individuelle avec le but de créer une coopérative agricole.

Comment signaler un cas

- en compilant avec le migrant les documents relatifs à chaque projet, préparés par les Organismes Réalisateurs, à télécharger sur www.reterirva.it, link "Comment signaler un cas"
- en envoyant les documents aux adresses email indiqués dans la même page.

Info

www.reterirva.it; Help desk Retour **Numero Verde 800 72 20 71**,
email [info@reterirva](mailto:info@reterirva.it), page Facebook "RIRVA"